

SDIS 31 - BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2023008 avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 09/01/2023

Objet : CREATIONS DE POSTES

Nature : Délibérations

Matière : Fonction publique - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Date de télétransmission : 12/01/2023 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2023-008 Creation de postes 2023.pdf

Annexes :

1 - 2023-008 Annexe Creations postes 2023.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20230109-2023008-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 12/01/2023

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	4
Représentés :	0
Excusés :	1
QUORUM	3

SÉANCE DU 9 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, au jour du neuf janvier à dix heures et trente minutes, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Monsieur Gilbert HÉBRARD en date du 30 décembre 2022.

Étaient présents : HÉBRARD Gilbert, BAYLAC Sandrine, LLORCA Jean-Louis, BOUCHE Joël

Étaient excusés : POUMIROL Émilienne

OBJET : Créations de postes 2023

Vu l'avis favorable du comité technique du 07 décembre 2022;

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de répondre aux besoins émergents de l'établissement et dans le respect du protocole d'accord en date du 26 septembre 2022 entre le SDIS de la Haute-Garonne et les organisations syndicales, les postes suivants seront créés en 2023 :

- Filière sapeurs-pompiers professionnels
 - 11 emplois du grade de caporal à temps complet ;
 - 1 emploi du grade d'adjudant ou sergent à temps complet chargé du maintien du potentiel physique. Cet agent sera affecté au groupement santé, sécurité et qualité de vie au travail au sein du service prévention collective et capital santé en activité ;
 - 1 emploi de chargé de formation à temps complet du grade d'adjudant ou sergent affecté au groupement est ;
 - 1 emploi de gestionnaire du parc automobile, à temps complet, ouvert au cadre d'emplois des lieutenants au groupement technique au sein du service logistique ;
 - 1 emploi d'infirmier référent formations aux actes de soins d'urgence et au développement professionnel continu à temps complet. Cet emploi sera ouvert au cadre d'emplois des infirmiers et sera affecté au groupement secours médical ;
 - 1 emploi de capitaine à temps complet affecté au groupement potentiel humain au sein du service GPEEC ;
 - 1 emploi de capitaine à temps complet affecté au groupement potentiel opérationnel.

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le 12 JAN. 2023, identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

- Filière administrative
 - 1 emploi à temps complet de chargé de gestion budgétaire, des subventions et financement de projet du grade d'attaché au sein du groupement finances ;
 - 1 emploi de gestionnaire carrière à temps complet ouvert au cadre d'emplois des rédacteurs au groupement potentiel humain au sein du service gestion des personnels.
- Filière technique
 - 1 emploi de responsable de la chaîne logistique à temps complet ouvert au cadre d'emplois des techniciens au groupement technique au sein du service logistique.

Pour les emplois des filières administrative et technique, en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel dans les conditions fixées par le code général de la fonction publique.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

ENTENDU le rapport de Lcl Yann SANCHEZ,

APRÈS en avoir délibéré,
Les membres du bureau du conseil d'administration, à l'unanimité,

APPROUVENT la création des postes proposés.

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,


Gilbert HÉBRARD

12 JAN. 2023

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.